

Mémoire présenté à la commission électorale
Du Québec pour la réforme de la carte électorale

Présenté par M.Martin Laperrière

St-Augustin
Le 2 avril 2008

M. Le DGE, chers commissaires de la réforme électorale. Mon nom est Martin Laperrière, résident de St-Augustin, du beau comté de la Peltrie et il me fait grandement plaisir de vous présenter aujourd'hui mon mémoire.

Je suis d'accord sur la forme avec le DGE. La carte électorale du Québec est désuète et elle doit être réformée. C'est sur le fond que je ne suis pas d'accord avec le DGE.

J'ai donc fait le même exercice que lui, et je vous présente ma proposition. J'ai tenu compte pour certaines circonstances des fusions municipales du début des années 2000.

Compte tenu que la population québécoise s'accroisse continuellement dans la grande région de Montréal, il est de facto évident que son poids politique doit augmenter. Je vous propose donc :

- À partir de la prochaine élection, le Québec aura 129 circonscriptions au lieu de 125.
- 2 circonscriptions de la Gaspésie doivent disparaître.
- La région de Montréal se fait rajouter 6 comtés repartis comme suit :
 - o 2 pour le Laurentides
 - o 2 pour Laval
 - o 1 pour l'Île de Montréal
 - o 1 pour la Rive-Sud de Montréal

De plus, considérant le nombre d'électeurs à 5650910 et conformément à la loi électorale :

La moyenne sera 43 805
Le seuil minimal de 32 854
Le seuil maximal de 54 756

Les nouveaux noms (toponymes) proposées pour certaines circonscriptions sont

Gaspé – Bonaventure	Granby
Matane-Matapédia	Marc-Aurèle Fortin
Godbout	Ste-Rose
Îles des Sœurs	Gatineau Sud
Camillien Houde	Laurentides
Jean Drapeau	Repentigny
Robert Bourassa	Saguenay Ouest
Saint-Jerôme	Saguenay Est
	Tougas

En faisant passer la carte électorale à 129, je donne une marge de manœuvre au DGE et je lui évite un paquet de troubles. Je ne sais pas, chers commissaires, si vous avez eu mal à la tête en refaisant la carte électorale, mais moi, je n'ai pas trouvé ça évident de refaire la carte électorale.

J'ai aussi respecté le principe effectif : un citoyen, un vote
Pour les circonscriptions protégées des Îles-de-la-Madeleine et de Ungava, se rajoute celle de l'Île des Sœurs, dans l'ouest de l'Île de Montréal. Il est à noter qu'il y a plus d'électeurs sur l'Île des Sœurs qu'aux Îles-de-la-Madeleine. Je ne verrais pas pourquoi que les Îles-de-la-Madeleines auraient un statut particulier et non celle de l'Île-des-Sœurs. C'est 10 000 électeurs pour les Îles-de-la-Madeleines contre environ 13 000 pour l'Île des Sœurs.

Voici les changements proposés région par région

1 – Côte-Nord

Aucun changement. Ni dans le transfert d'électeurs, ni dans les noms des comtés.

2 – Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine :

La région passe de 5 à 3 circonscriptions électorales

Îles-de-la-Madeleines

Gaspé-Bonaventure

Matane-Matapédia

a) Gaspé-Bonaventure

Fusion des comtés de Gaspé et de Bonaventure, mais moins les municipalités suivantes : Grande-Vallée (M) et Petite-Vallée(M) qui iraient dans Matane-Matapédia

On rajoute Routhierville (NO) qui était dans Matapédia

b) Matane-Matapédia

Fusion des comtés de Matane et Matapédia mais moins les municipalités suivantes

Sainte- Luce (M)

Lac- des- Eaux- Mortes (NO)

Saint- Donat (P)

Saint- Gabriel de Rimouski (M)

Les Hauteurs (M)

Saint-Charles Garnier (P)

Lac-à-la-Croix (NO)

La-Rédemption

Toutes les municipalités iraient dans Rimouski

3 – Bas St-Laurent

À l'exception des changements apportés pour la circonscription de Rimouski (voir point 2). Il ne devrait pas avoir le changement pour Rivière-du-Loup (33 843) et Kamouraska-Temiscouata (34 426). Les deux comtés respectant le seuil minimal de 32 854 électeurs pour une carte électorale de 129 circonscriptions.

4 – Saguenay-Lac-Saint-Jean :

Deux changements mineurs à apporter :

Chicoutimi qui deviendrait Saguenay-Est
Jonquière qui deviendrait Saguenay-Ouest

Il est certain à noter que les villes de Chicoutimi et Jonquière n'existe plus. Les deux municipalités ont fusionné pour devenir ville de Saguenay.

* À noter aussi que dans la LHJMQ (Ligue de hockey junior majeur du Québec) les Saguenéens de Chicoutimi sont devenus les Saguenéens de Saguenay.

En changeant les noms des 2 comtés, j'évite au DGE de se retrouver seul dans son coin et ça permet d'être en logique et en harmonie avec le choix des citoyens de l'endroit.

Pour les trois autres circonscriptions statu quo.

Avec les changements apportés ça donnerait pour la région ceci :

Dubuc
Lac-Saint-Jean
Roberval
Saguenay-Est
Saguenay-Ouest

5 – Québec :

Un seul transfert d'électeurs, serait d'après moi souhaitable :

La ville de Château-Richer passerait de la circonscription de Montmorency à celle de Charlevoix. Le comté de Charlevoix semble traîner de la patte en terme de population électorale par rapport aux autres comtés de la région.

Avant longtemps, d'ici 2 ou 3 élections, le DGE n'aura pas d'autres choix que de rajouter une autre circonscription pour la région de Québec. Parce que Vanier, Louis-Hébert, La Peltrie et Chauveau se rapproche dangereusement du seuil maximal de 54 756 électeurs, même avec une carte de 129 comtés.

Vous aurez deviné que je m'oppose farouchement à ce que ma ville de St-Augustin passe de La Peltrie à Louis-Hébert, pour aller rejoindre les défunes villes de Sainte-Foy et de Cap-Rouge fusionnées avec Québec. Être machiavélique, je pourrais dire que le D.G.E. tente de donner des arguments aux pro-Québec de St-Augustin pour que dans 10-20 ans en refusionne St-Augustin avec Québec.

De plus, la ville de Saint-Augustin est au fédéral dans le beau comté de Portneuf et la circonscription foncière (voir annexe 2) de St-Augustin est Portneuf. En vertu de quoi serions-nous dans Louis-Hébert au provincial ?

Pour la région de Québec voici donc les 11 comtés :

Charlesbourg
Charlevoix
Chauveau
Jean-Lesage
Jean-Talon
La Peltrie
Louis-Hébert
Montmorency
Portneuf
Taschereau
Vanier

6 – Chaudière-Appalaches

Trois changements en terme de transfert d'électeurs et un changement de nom de circonscription sont proposés pour la région de Chaudière-Appalaches.

L'ancien comté de Montmagny- L'Islet deviendrait Godbout en l'honneur de l'ancien Premier Ministre Adélard Godbout. D'ailleurs M. Godbout a représenté le comté de l'Islet à l'Assemblée Nationale du Québec dans les années 30 à 40.

De plus pour Godbout, on rajouterait la municipalité de Sainte-Camille de Lellis (P) provenant du comté de Bellechasse.

Pour Bellechasse, on rajouterait Saint-Aurélié (M) et Saint-Zacharie (M) provenant de Beauce-Sud.

Pour Frontenac, on rajoute Saint-Séverin (P) provenant du comté de Beauce-Nord et ce, pour faire respecter le seuil minimal de 32 854 électeurs à la circonscription de Frontenac.

On aurait donc pour la région de Chaudière-Appalaches :

Beauce-Nord	Frontenac
Beauce-Sud	Godbout
Bellechasse	Lévis
Chutes-de-la Chaudière	Lotbinière

Mais propositions, si elles étaient retenues par le DGE et la commission pour la région de Chaudière Appalaches, éviteraient à Me Blanchet d'avoir une discussion virile et corsée avec des électeurs de Beauce-Nord. Je lui tends une aide et ce, en toute bonne foi.

Je suis d'accord avec lui, le nom de Montmagny-L'Islet doit disparaître. Avant longtemps, le DGE devra rajouter une autre circonscription entre Chutes-de-la-Chaudière et Lévis, parce que ces deux comtés se rapprochent dangereusement du seuil maximal de 54 756 électeurs, même avec une carte électorale de 129 comtés.

7- Mauricie

Je ne propose aucun changement pour les cinq circonscriptions de la Mauricie. Le statut tant qu'aux noms et au nombre d'électeurs doit primer.

8 – Estrie-Centre-du-Québec

On modifie la circonscription de Drummond en lui retirant quatre municipalités au profit du comté de Nicolet-Yamaska. Il s'agit de :

Saint-Monique de Grantham (P)
Saint-Edmond de Grantham (P)
Saint-Germain de Grantham (M)
Saint-Eugène (M)

Ce retrait de ces quatre municipalités permettrait au comté de Drummond de respecter le seuil maximal.

On rajouterait 5000 électeurs à la circonscription de Johnson provenant du nouveau comté de Gramby (anciennement Shefford). Ça mettrait le comté de Johnson à 48 485 électeurs.

Pour Orford, pour lui faire respecter le seuil maximal de 54 756 électeurs, on lui retire les municipalités de Harley (CT) et de Hatley (M). J'enverrais ces deux municipalités dans Saint-François.

Cette dernière Saint-François, se verrait retirer Campton (M) et Coaticook (V) au profit du comté de Mégantic-Campton.

Nous aurions donc les 9 circonscriptions suivantes pour la région de Estrie-du-Québec.

Arthabaska
Drummond
Johnson
Mégantic- Campton
Nicolet- Yamaska
Orford
Richmond
Saint-François
Sherbrooke

9 – La Montérégie

Pour la Montérégie, je proposerais une nouvelle circonscription, Borduas. Cette dernière serait formée de 42 000 électeurs, répartis de cette façon`

14 000 de la partie sud du comté de Chambly

15 000 de la partie est du comté de La Prairie

8 000 de la partie sud-est du comté de La Pinière

5000 de la partie nord du comté de Saint-Jean

L'ancien comté de Borduas, aurait un nouveau nom : Tougas. Il est à noter que la comédienne était une résidente (électricienne) jusqu'à son décès, de la circonscription de Borduas. Si des curés et des religieuses et des peintres peuvent avoir des circonscriptions électorales à leur nom, pourquoi pas une comédienne ?

Aussi, la circonscription de Beauharnais recevrait ou plutôt on rajouterait 7000 électeurs du comté de Châteauguay.

Finalement, pour cette région, je suis d'accord avec le DGE. Pour changer le nom du comté de Shefford en celui de Granby. C'est une très bonne idée qu'a eu Me Marcel Blanchet. Aussi, comme mentionné dans la région de l'Estrie, Granby perdrait 5000 électeurs au profit de Johnson.

Après les changements proposés, la situation électorale de la Montérégie serait de :

22 circonscriptions (le double de la région de Québec) repartis de cette façon :

Municipalité	électeurs
Beauharnois	50 580
Borduas	42 000
Brome- Missisquoi	50 234
Chambly	45 947
Châteauguay	49256
Granby	50 221
Huntingdon	44 133
Iberville	45 780
La Pinière	45 592
Laporte	45 543
La Prairie	41 735
Marguerite- D'Youville	51 406
Marie-Victorin	40 778
Richelieu	40 587
Saint-Hyacinthe	49 173
Saint-Jean	41 516
Soulanges	55 776
Tougas	41 806
Vachon	44 833
Vaudreuil	50 007
Verchères	43 674

10 – L’Île de Montréal

Je suggère pour l’île de Montréal deux transferts d’électeurs, dont un, consisterait à la création d’une nouvelle circonscription. Et à trois changements de nom de circonscriptions électorales. Trois grands montréalais qui ont marqué le 20^{ième} siècle.

D’abord, la création de la circonscription de L’Île-des-Sœurs avec ses 13 300 électeurs, deviendrait la 29^{ième} circonscription de l’Île de Montréal. Avec la perte de l’Île-des-Sœurs, le comté de Verdun se retrouve presque sous le seuil minimal des 32 854 électeurs. Je lui rajouterais 8000 électeurs de Saint-Henri-Sainte-Anne. Les deux comtés se retrouveraient presque qu’avec le même nombre d’électeurs, 43 273 pour Saint-Henri-Sainte-Anne, 41 287 pour Verdun.

Il est à noter que l’Île-des-Sœurs se retrouverait dans la clause de protection avec les Îles-de-la-Madeleine et la circonscription d’Ungava.

Aussi, la circonscription de Jeanne-Mance-Viger changerait pour celle de Jean Drapeau. Ironie du sort, M. Drapeau a été candidat dans la circonscription de Jeanne-Mance à l’élection provinciale de 1944 et je ne pense pas à avoir besoin de faire la présentation de la longue carrière fructueuse de M. Drapeau au DGE et aux membres de la commission.

Un autre comté qui changerait de nom serait celui de Sainte-Marie-Saint-Jacques qui deviendrait la circonscription de Camillien Houde. M. Houde a remporté 10 élections municipales consécutives à Montréal. Dans les années 1940 à 1950 c’était M. Montréal. Il fût chef du défunt parti conservateur et chef de l’opposition officielle à l’Assemblée Nationale vers la fin des années 20. Ironie du sort, il a été député de la circonscription de Sainte-Marie au parlement de Québec. Dans les années 1940-50 en politique, à l’exception de Maurice Duplessis, il était l’homme politique le plus influent au Québec.

Finalement, l’autre circonscription qui changerait de nom serait celle de Saint-Laurent qui deviendrait celle de Robert Bourassa. J’ai pensé que si plusieurs Premiers Ministres avaient donné leur nom à une circonscription, pourquoi Robert Bourassa n’aurait-il pas la sienne ? Après tout, le père de la Baie-James a représenté cette circonscription à la fin des années 1980-90. De plus, au niveau des mandats électoraux, à l’exception de Maurice Duplessis, c’est lui qui est le plus à égalité avec Alexandre Taschereau. Après Lesage, Johnson et René Lévesque, le dernier père de la révolution tranquille aurait finalement sa circonscription électorale.

Si les changements proposés seraient retenus pour la commission, la situation électorale de l’île de Montréal serait la suivante :

Acadie
Anjou
Bourassa-Sauvé
Bourget
Camillien-Houde
Crémazie
D'Aray-Mcgee
Gouin
Hochelaga-Maisonneuve
Ile-des-Sœurs
Jacques-Cartier
Jean-Drapeau
Lafontaine
Laurier-Dorion
Marguerite-Bourgeoys
Marquette
Mercier
Mont-Royal
Nelligan
Notre-Dame-de-Grâce
Outremont
Pointe-aux-Trembles
Robert-Baldwin
Robert-Bourassa
Rosemont
Saint-Henri-Sainte-Anne
Verdun
Viau
Westmont-Saint-Louis

11- Laval

Pour la région de Laval, considérant sa croissance démographique phénoménale des dernières années, je propose la création de deux nouvelles circonscriptions qui iraient comme suit :

Marc-Aurèle Fortin avec 42 418 électeurs, formé de 16 045 électeurs de Chomedey, 19 610 électeurs de Fabre et de 6 763 électeurs de Vimont.

Je suis d'accord avec le nom de Marc-Aurèle Fortin, proposé par le DGE, compte tenu qu'il y a déjà une circonscription de Laval au fédéral qui porte ce nom.

Sainte-Rose avec 35 548 électeurs, formés de 0 000 électeurs de Vimont, de 16 100 électeurs de Mille-Îles et de 9 448 électeurs de Laval-des-Rapides.

Il est à noter qu'avant la fusion des municipalités de Laval dans les années 60, Sainte-Rose était une des villes de Laval et que depuis la fusion, le quartier Ste-Rose demeure l'un des plus connus des Québécois qui résident hors Montréal. C'est pour ces raisons que j'ai choisi ce nom. Avec les changements proposés, si ils sont retenus, la situation électorale de Laval irait comme suit

Municipalité	électeurs
Chomedey	38 981
Fabre	38 981
Laval-des-Rapides	38 981
Marc-Aurèle Fortin	42 418
Mille-Îles	38 981
Sainte-Rose	35 548
Vimont	38 981

Il est à noter que les sept circonscriptions respectent tous le seuil minimal de 32 854 électeurs. Aussi, les cinq comptés actuels auraient tous le même nombre d'électeurs. C'est presque la parité.

12- Laurentides Lanaudière :

Pour la région de Laurentides-Lanaudière, je propose l'ajout de deux circonscriptions électorales. Ce qui ferait passer au niveau électoral, la région des Laurentides-Lanaudière de 14 à 16 circonscriptions électorales.

Il s'agirait des nouvelles circonscriptions de Laurentides et de Repentigny.

Laurentides avec 39 000 électeurs, serait formé de 15 000 électeurs de Bertrand, de 13 000 électeurs de Saint-Jérôme et de 11 000 électeurs de Rousseau.

La circonscription de Repentigny avec 37 000 électeurs, serait formé avec 16 000 électeurs de l'Assomption, de 12 000 électeurs de Masson et de 9000 électeurs de Terrebonne.

Aussi, je suis d'accord avec la proposition du DGE de changer le nom de la circonscription de Prévost en celui de Saint-Jérôme.

Il est à noter aussi que les comptés de Joliette et de Berthier se rapprochent dangereusement du seuil maximal de 54 756 électeurs. Peut-être que d'ici à 2 ou 3 ans élections générales, il faudra rajouter une nouvelle circonscription entre Berthier et Joliette.

Finalement, pour équilibrer en terme d'électeurs les circonscriptions de Blainville et de Mirabel, je retire 4000 électeurs de Blainville pour les rajouter à la circonscription de Mirabel.

Avec les changements proposés, voici la nouvelle situation électorale de la région de Laurentides-Lanaudière.

Municipalité	électeurs
Argenteuil	39 979
Berthier	53 778
Bertrand	38 225
Blainville	52 142
Deux-Montagnes	45 576
Groulx	48 906
Joliette	51 076
Labelle	45 363
Laurentides	39 000
L'Assomption	41 124
Masson	48 762
Mirabel	51 814
Repentigny	37 000
Rousseau	41 804
Saint-Jérôme	44 896
Terrebonne	47 255

13 -- L'Outaouais

Pour tenir compte des fusions municipales du début des années 2000 et comme pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, je propose qu'un seul changement pour la région de l'Outaouais.

La circonscription de Hull deviendrait la circonscription de Gatineau-Sud.

Il est à noter que les comtés de Chapleau et de Papineau devront être modifiées lors d'une prochaine réforme de la carte électorale. De plus, je considère que lors de la prochaine réforme de la carte des circonscriptions électorales, le DGE n'aura pas d'autre choix que de rajouter une autre circonscription pour la belle région de l'Outaouais, compte tenu de la croissance démographique de l'Outaouais.

Si le changement est adopté, voici donc la nouvelle situation électorale de l'Outaouais.

Municipalité	électeurs
Chapleau	52 992
Gatineau	48 858
Gatineau-Sud	48 197
Papineau	54 694
Pontiac	45 982

L'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

Pour cette région, je suis entièrement d'accord avec les changements proposés par le DGE.

ANNEXE 1

La liste des 129 circonscriptions électorales :

1. Abitibi-Est
2. Abitibi-Ouest
3. Acadie
4. Anjou
5. Argenteuil
6. Arthabaska
7. Beauce-Nord
8. Beauce-Sud
9. Beauharnois
10. Bellechasse
11. Berthier
12. Bertrand
13. Blainville
14. Borduas
15. Bourassa-Sauvé
16. Bourget
17. Brome-Missisquoi
18. Camillien-Houde
19. Chambly
20. Champlain
21. Chapleau
22. Charlesbourg
23. Charlevoix
24. Châteauguay
25. Chauveau
26. Chomedey
27. Chutes-de-la-Chaudière
28. Crémazie
29. D'Arcy-McGee
30. Deux-Montagnes
31. Drummond
32. Dubuc
33. Duplessis
34. Fabre
35. Frontenac
36. Gaspé-Bonaventure
37. Gatineau
38. Gatineau-Sud
39. Godbout
40. Gouin
41. Granby
42. Groulx

43. Hochelaga-Maisonneuve
44. Huntingdon
45. Iberville
46. Îles-de-la-Madeleine
47. Îles-des-Sœurs
48. Jacques-Cartier
49. Jean-Drapeau
50. Jean-Lesage
51. Jean-Talon
52. Johnson
53. Joliette
54. Kamouraska-Témiscouata
55. Labelle
56. Lac-Saint-Jean
57. Lafontaine
58. La Peltrie
59. La Pinière
60. Laporte
61. La Prairie
62. L'Assomption
63. Laurentide
64. Laurier-Dorion
65. Laval-des-Rapides
66. Laviolette
67. Lévis
68. Lotbinière
69. Louis-Hébert
70. Marc-Aurèle Fortin
71. Marguerite-Bourgeoys
72. Marguerite-D'Youville
73. Marie-Victorin
74. Marquette
75. Maskinongé
76. Masson
77. Matane-Matapédia
78. Mégantic-Campton
79. Mercier
80. Mille-Îles
81. Mirabel
82. Montmorency
83. Mont-Royal
84. Nelligan
85. Nicolet-Yamaska
86. Notre-Dame-de-Grâce
87. Orford
88. Outremont
89. Papineau

90. Pointe-aux-Trembles
91. Pontiac
92. Portneuf
93. René-Lévesque
94. Repentigny
95. Richelieu
96. Richmond
97. Rimouski
98. Rivière-du-Loup
99. Robert-Baldwin
100. Robert Bourassa
101. Roberval
102. Rosemont
103. Rousseau
104. Rouyn-Noranda-Témiscamingue
105. Saguenay-Est
106. Saguenay-Ouest
107. Saint-François
108. Saint-Henri-Sainte-Anne
109. Saint-Hyacinthe
110. Saint-Jean
111. Saint-Jérôme
112. Saint-Maurice
113. Sainte-Rose
114. Sherbrooke
115. Soulanges
116. Taillon
117. Taschereau
118. Terrebonne
119. Tougas
120. Trois-Rivières
121. Ungava
122. Vachon
123. Vanier
124. Vaudreuil
125. Verchères
126. Verdun
127. Viau
128. Vimont
129. Westmount-Saint-Louis

ANNEXE 3

Dans cette annexe, je désirais inclure quelques pistes de solution pour réformer la loi électorale dans un avenir futur.

- Interdire la publication de sondages dès le déclenchement des élections par le Premier Ministre

Nous savons tous que les sondages influencent 20% des électeurs. Or ce sont justement ce 20% qui font et défont les gouvernements. De plus, il y a présentement dans la loi électorale du Québec, un article qui dit ceci :

« Nul ne peut influencer le résultat des élections ou de l'élection (si complémentaire). »

- Un financement public adéquat pour les tiers partis, en autant que ceux-ci aient obtenu 3% du vote à l'élection générale précédente (un peu comme la loi électorale américaine).
- Réduire l'âge légal de voter de 18 ans à 16 ans.